

Séance du 27 février 2020

Dûment convoquée le 20 février 2020

En l'an deux mille dix-vingt, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

Présents : Jean-Louis BECHADE, Jacky COULAUD, Dominique FRADON, Jean GERAUD, Carine LAVAL, Jean-Luc LALET, Jean-Marie NARDOU, Thierry NARDOU, Didier VALENTIN,

Absent : Fabrice REVERDEL,

Secrétaire de séance : Jean-Louis BECHADE

Votes : 9 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2020-01-01

OBJET : Approbation des comptes de gestion

M. Thierry NARDOU, maire d'EGLISE NEUVE DE VERGT, soumet au conseil municipal le rapport suivant :
M. Jacques BREDECHE, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	
RECETTES			
Excédent reporté		137 436,72 €	
Réalisations	410 393,97 €	403 895,03 €	
Total	410 393,97 €	541 331,75 €	
DEPENSES			
Déficit reporté	32 595,10 €	- €	
Réalisations	401 695,73 €	307 830,64 €	
Total	434 290,83 €	307 830,64 €	
Résultat propre de l'exercice	8 698,24 €	96 064,39 €	104 762,63 €

Figure 1 Budget Commune

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Thierry NARDOU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 établi par M. Jacques BREDECHE le receveur municipal.

N°2020-01-02

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Annexe Lotissement La Tenancie

L'exercice 2019 du Budget annexe laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 12 672,01€
Recettes réalisées : 70 381,11€
SOIT UN RESULTAT DE : 57 709,10€
DEFICIT en 2018 : 37 777,81€
RESULTAT NET CUMULE : + 95 486,91€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 0€
Recettes réalisées : 0€
SOIT UN RESULTAT DE : 0€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Hors de la présence de Monsieur Thierry NARDOU le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement La Tenancie.

N°2020-01-03

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Principal

L'exercice 2019 du Budget communale laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 307 830,64€
Recettes réalisées : 403 895,03€
SOIT UN RESULTAT DE : + 96 064,39€
EXCEDENT DE 2018 : 137 436,72€
SOIT UN RESULTAT NET
CUMULE DE : 233 501,11€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 401 695,73€
Recettes réalisées : 410 393,97€
SOIT UN RESULTAT DE : + 8 698,24€
DEFICIT EN 2018 : 32 595,10€
RESULTAT NET CUMULE : - 23 896,86€
Restes à réaliser 2019

Immobilisations en cours		
23	OP 19 VOIRIE	32 799,60€
	OP 43 Salle des Fêtes	1 400,00€
	OP 46 Cheminements doux	88 727,18€
	OP 49 Maison des Assistantes Maternelles	10 000,00€
	Total restes à réaliser 2019 DEPENSES INVESTISSEMENT	132 926,78€
Subventions d'investissement		
13	OP 43 Salle des fêtes	2 500,00€
	OP 44 Ecole	12 533,87€
	OP 45 Halle couverte	111 350,00€
	Total restes à réaliser 2019 RECETTES INVESTISSEMENT	126 383,87€

Besoin de financement net à la section d'investissement 30 439,77€.

Hors de la présence de Monsieur Thierry NARDOU le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal.

N°2020-01-04

OBJET : Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal –

Affectations

L'exercice 2019 du Budget communale laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 307 830,64€
Recettes réalisées : 403 895,03€
SOIT UN RESULTAT DE : + 96 064,39€
EXCEDENT DE 2018 : 137 436,72€
SOIT UN RESULTAT NET
CUMULE DE : 233 501,11€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 401 695,73€
Recettes réalisées : 410 393,97€
SOIT UN RESULTAT DE : + 8 698,24€
DEFICIT EN 2018 : 32 595,10€
RESULTAT NET CUMULE : - 23 896,86€

Restes à réaliser 2019

Immobilisations en cours		
23	OP 19 VOIRIE	32 799,60€
	OP 43 Salle des Fêtes	1 400,00€
	OP 46 Cheminements doux	88 727,18€
	OP 49 Maison des Assistantes Maternelles	10 000,00€
	Total restes à réaliser 2019 DEPENSES INVESTISSEMENT	132 926,78€
Subventions d'investissement		
13	OP 43 Salle des fêtes	2 500,00€
	OP 44 Ecole	12 533,87€
	OP 45 Halle couverte	111 350,00€
	Total restes à réaliser 2018 RECETTES INVESTISSEMENT	126 383,87€

Ces résultats étant conformes à ceux du Comptable,
Vu la clôture du budget annexe Lotissement La Tenancie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'intégration du résultat de clôture du budget annexe Lotissement La Tenancie de 95 486,91€

DECIDE de reprendre les résultats dès le vote du Budget Primitif 2020 de la manière suivante :

Compte 001 – Solde d'exécution négatif reporté 23 896,86€

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement 30 439,77€

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 298 548,25€

Soit un total de : + 328 988,02€

N°2020-01-05

OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Préalablement au vote du budget 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter la prise en charge des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal en vertu de l'art. L1612-1 du code des collectivités territoriales, peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019.

De manière à faciliter le règlement des dépenses d'investissement d'ici le vote du prochain budget 2020, le conseil municipal valide le principe et autorise le maire à engager les dépenses d'investissements à hauteur du quart des crédits.

N°2020-01-06

Objet : « Construction d'une halle couverte de convivialité » - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

Présentation résumée du projet : (contexte, objectifs, calendrier prévisionnel de l'opération, ...)

Aménager un espace de convivialité dans le bourg : Créer une halle de plein vent pour les festivités et les animations commerciales ou culturelles, ainsi que les activités scolaires et périscolaires.

L'objectif est de favoriser le lien et la cohésion sociale en créant un lieu de convivialité. Par ailleurs, la halle permettra de développer des activités culturelles pour les associations et artisanales par la création d'un marché de producteurs locaux.

Le projet de halle s'inscrit dans une opération globale :

1 | Aménagement paysager des abords du groupe scolaire et de la Mairie

- planter les abords du bâtiment Mairie Salle des Fêtes

- créer des bosquets destinés à intégrer les bâtiments et ponctuer l'espace
- aménager les pentes « stériles »

2 | Aménager un espace de convivialité

- créer une halle de plein vent pour les festivités et les animations commerciales ou culturelles, ainsi que les activités scolaires et périscolaires
- neutraliser l'espace des voitures en créant une aire engazonnée
- créer un filtre entre la place « verte » et le city stade
- créer une aire de stationnement stabilisée sur prairie

3 | Aménager les terrains communaux

- aménager le jardin de la location
- créer un parking des locataires
- créer un verger, voire un jardin pédagogique en associant les habitants et les élèves de l'école

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

<u>Dépenses supportées par le bénéficiaire</u>		<u>Recettes</u>		
Nature	Montant en €	Origine	Montant en €	%
Lot 1 – Gros œuvre et VRD	58 000.34 €	Contributions publiques	109 058.34 €	
Lot 2 – Charpente bois	51 058.00 €	État – DETR 2018	27 264.58 €	25 %
		Département de la Dordogne	27 264.58 €	25 %
		Europe – FEADER LEADER	25 000.00 €	23 %
		Autofinancement	29 529.19 €	27 %
Total dépenses	109 058.34 €	Total recettes	109 058.34 €	100 %

L'ORGANE DECISIONNEL,

Propose :

- **D'approuver** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'autoriser** le représentant légal à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur de **25 000 €**,
- **De s'engager** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- **D'autoriser** le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Après délibération, *ORGANE DECISIONNEL* décide d'approuver A L'UNANIMITÉ cette proposition et donne tous pouvoirs au représentant légal à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

N°2020-01-07

Objet : Tarifs transport scolaire pour le circuit des primaires du RPI Chalagnac – Creyssensac et Pisot – Eglise Neuve de Vergt – Saint Paul de Serre – rentrée 2020/2021

Vu l'organisation scolaire pour la rentrée 2020 2021,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir la tarification au transport scolaire à compter de la rentrée 2020 2021 en accord avec les municipalités du RPI.

En effet, la commune prend actuellement intégralement en charge la participation au transport scolaire soit 93€ par an et par enfant scolarisé sur le RPI. Monsieur le Maire propose de modifier cette prise en charge à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte la prise en charge à hauteur de 50% soit 46,50€ par enfant inscrit au transport scolaire sur le RPI Chalagnac – Creyssensac et Pisot – Eglise Neuve de Vergt – Saint Paul de Serre.

Décide l'application de cette nouvelle tarification dès la rentrée 2020/2021.

Demande au Maire de transmettre l'information à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux en charge du transport scolaire.

En l'an deux mille vingt, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

N°2020-01-01	Approbation des comptes de gestion
N°2020-01-02	Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Annexe Lotissement La Tenancie
N°2020-01-03	Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Principal
N°2020-01-04	Résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur du budget principal – Affectations
N°2020-01-05	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
N°2020-01-06	« Construction d'une halle couverte de convivialité » - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER
N°2020-01-07	Tarifs transport scolaire pour le circuit des primaires du RPI Chalagnac – Creyssensac et Pisot – Eglise Neuve de Vergt – Saint Paul de Serre – rentrée 2020/2021
Jean-Louis BECHADE,	
Jacky COULAUD	
Dominique FRADON	
Jean GERAUD	
Jean Luc LALET	
Carine LAVAL	
Jean Marie NARDOU	
Thierry NARDOU	
Fabrice REVERDEL	Absent
Didier VALENTIN	